



**COMMISSION
CONSULTATIVE**
*sur la gouvernance de la société civile
acadienne et francophone
du Nouveau-Brunswick*

**ASSOCIATION DES JURISTES
D'EXPRESSION FRANÇAISE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Mémoire présenté à la Commission consultative sur la gouvernance
de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick**

**Moncton, Nouveau-Brunswick
Le 1^{er} juin 2006**



**ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1. Coordonnées de l'AJEFNB	3
2. Historique et mission de l'AJEFNB	4
3. Mémoire	4
3.1. QUESTION 1	5
3.2. QUESTION 2	6
3.3. QUESTION 3	7
3.4. QUESTION 4	7
3.5. QUESTION 5	8
3.6. QUESTION 6	8
3.7. QUESTION 7	8
3.8. QUESTION 8	10
3.9. QUESTION 9	10
3.10. QUESTION 10	12
3.11. QUESTION 11	13
3.12. QUESTION 12	13
4. Synthèse	14
5. Bibliographie	15

**1. COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION
FRANÇAISE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AJEFNB)**

Pavillon A.-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

Téléphone : (506) 853-4151
Télécopieur : (506) 853-4152
Courriel : association@ajefnb.nb.ca
Site Web : www.ajefnb.nb.ca

2. HISTORIQUE ET MISSION DE L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AJEFNB)

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (AJEFNB) a été créée en 1987. Depuis lors, elle travaille activement à l'atteinte des objectifs suivants :

- promouvoir les services juridiques en langue française dans la province du Nouveau-Brunswick et au Canada;
- mettre à la disposition de ses membres et autres personnes intéressées des sources de références et du matériel juridique en langue française;
- promouvoir les services de notariat en langue française;
- servir de porte-parole auprès des autorités législatives; et
- renseigner la population francophone sur ses droits d'accès aux services juridiques dans sa langue maternelle.

Dans la réalisation de ses objectifs, l'AJEFNB bénéficie de subventions du ministère de la Justice Canada.

3. MÉMOIRE

En 2004 avait lieu la *Convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick* où les participants se sont penchés sur diverses questions, notamment la manière dont s'organisent et se rassemblent les Acadiennes et les Acadiens tels qu'on les connaît aujourd'hui.

La principale recommandation ressortie de cette Convention fut la création d'une *Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick* (Commission). À la suite de cette recommandation, la Commission fut mise en place par le *Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick* (Forum).

Étant présentement à l'étape de la consultation publique, l'AJEFNB, par l'entremise de cet exercice, désire soumettre un mémoire à la Commission.

Après avoir effectué une lecture approfondie des documents rédigés par la Commission et des conférences prononcées lors de la journée de réflexion sur la gouvernance civile, l'AJEFNB présente un mémoire qui traitera principalement, mais de façon succincte, des questions alimentant la réflexion sur le mandat de la Commission.

Sans vouloir procéder de façon mécanique, l'approche que préconise l'AJEFNB facilite la rédaction. Le mémoire est donc rédigé sous format « questions et réponses ».

3.1. QUESTION 1 :

Pensez-vous que les structures de gouvernance actuelles vous représentent bien?

À première vue, si nous observons tout ce qui est en place dans le milieu associatif acadien actuel, contrairement à ce qui existait auparavant, il est tout à fait approprié de répondre par l'affirmative à cette première question.

Néanmoins, des lacunes importantes existent malgré tout; de là, la nature de ce mémoire et de cet exercice de consultation.

En utilisant à titre d'exemple le Forum tel qu'on le connaît présentement, nous pouvons affirmer qu'il manque des acteurs clés à cette table d'organismes francophones. Toutes les organisations acadiennes et francophones n'y sont pas membres. Cette situation résulte en de la concertation fragmentée et incomplète. Il faudrait rassembler toutes les associations acadiennes et francophones afin d'avoir davantage de poids devant la collectivité francophone et par le fait même s'assurer une meilleure représentativité. Par ailleurs, le Forum a comme objectif principal de se concerter, donc ceci, en réalité, ne mène à rien de concret et de décisif.

Bref, ce sont pour ces raisons principales que nous pensons que les structures de gouvernance actuelles ne représentent pas, au meilleur de leurs capacités, la société civile acadienne et francophone.

3.2. QUESTION 2 :

En tant qu'Acadien, Acadienne et francophone, souhaitez-vous une Assemblée délibérante?

Dans la conjoncture sociale actuelle, il ne fait aucun doute que les Acadiennes et les Acadiens et les francophones du Nouveau-Brunswick ont besoin d'une telle Assemblée délibérante. La société civile acadienne est arrivée à une nouvelle phase, notamment celle de prendre davantage de décisions sur les questions qui la touchent directement afin d'aller vers l'avant. Étant dans une

ère où les jeunes Acadiennes et Acadiens ont tendance à oublier ce que leurs grands-parents et parents ont fait pour acquérir tous les gains présents, il est primordial de continuer la lutte.

Une Assemblée délibérante pour le peuple acadien ne fera que renforcer la vitalité de ce dernier, qui à nos yeux commence à manquer de souffle. Une Assemblée délibérante donnera un nouvel élan à ces générations acadiennes futures.

3.3. QUESTION 3 :

Quelles valeurs devraient guider le projet d'une Assemblée délibérante?

Habitant dans un pays ayant comme valeur principale et fondamentale la démocratie, l'Assemblée délibérante devra être guidée par ce principe. De même que nous estimons que cette Assemblée délibérante devra posséder des valeurs fondées sur le principe de solidarité, reflet d'un peuple fort et uni. En d'autres mots, cette Assemblée devra respecter les valeurs acadiennes et francophones.

3.4. QUESTION 4 :

Quels domaines d'intervention devraient relever de cette Assemblée?

Cette Assemblée devra intervenir à presque tous les niveaux de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire qu'elle devra intervenir au niveau de la santé, de l'éducation, de la culture, du social, de l'économie, de la politique et de la justice.

3.5. QUESTION 5 :***Quels pouvoirs devrait posséder cette Assemblée?***

Comme son nom l'indique, cette Assemblée délibérante devra avoir un pouvoir décisionnel. L'action de « délibérer » signifie, selon *Le Petit Robert*, « discuter avec d'autres personnes en vue d'une décision à prendre ». Subséquemment, cette Assemblée devra être autant que possible, décisionnelle.

Cette Assemblée devra également posséder un pouvoir d'intervention au sein de l'appareil gouvernemental tant provincial que fédéral. Enfin, nous sommes de l'avis, tel que le suggère Ouellette¹, que l'Assemblée délibérante devra posséder un pouvoir d'influence ainsi qu'un pouvoir de mandater.

3.6. QUESTION 6 :***Quel degré d'autonomie devrait posséder cette Assemblée?***

À cette question, l'AJEFNB suggère un degré d'autonomie large afin de pouvoir faire avancer les dossiers et les questions prioritaires de la société civile acadienne et francophone. Si cette Assemblée n'est pas partiellement autonome, son utilité ne sera pas pragmatique. Par contre, cette Assemblée devra quand même être redevable à ses membres : le mouvement associatif acadien et la population acadienne.

3.7. QUESTION 7 :***Quel modèle d'Assemblée délibérante suggérez-vous?***

¹ Voir le texte de Lise Ouellette prononcé le 3 février 2006 à l'Université de Moncton dans le cadre de la journée de réflexion sur la gouvernance de la société civile, en ligne : www.gouvernanceacadie.ca/contenu.cfm?id=75.

Après avoir lu attentivement les textes prononcés par les panélistes lors de la journée de réflexion sur la gouvernance de la société civile le 3 février 2006 à l'Université de Moncton, le modèle d'Assemblée délibérante que propose l'AJEFNB se veut un amalgame des modèles proposés lors de cette activité.

Ceci étant dit, le modèle préconisé serait de maintenir la formule actuelle du Forum mais avec des modifications importantes. Même si nous avons mentionné ci-dessus que le Forum ne représentait pas totalement la communauté acadienne et francophone, ce dernier peut être adapté afin d'atteindre son plein potentiel, et par le fait même, être davantage productif.

À titre d'exemple, au lieu de le nommer le Forum de concertation, on pourrait l'appeler *L'Assemblée délibérante des acadiennes et des acadiens du Nouveau-Brunswick*. Il va de soi qu'il faudra également modifier les règles de fonctionnement de « l'ancien Forum » afin de les adapter à la nouvelle structure délibérante, notamment en ce qui concerne l'organisation générale. À cet effet, il faudra lui attribuer une mission claire avec des objectifs précis, ce qui est absent du Forum actuel.

Cette Assemblée se réunirait deux fois par an, tout comme le fait présentement le Forum. À sa tête, le Conseil de concertation qui agit à titre de bureau de direction, serait maintenu. La composition de ce dernier resterait en vigueur, mais avec quelques ajouts notamment en ce qui concerne les représentants de la population (voir question # 9).

D'autre part, l'AJEFNB estime que l'organisme qui gère le Forum, soit la *Société des acadiens et des acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB)*, existe

depuis longtemps et nous ne sommes pas d'accord avec la proposition de certains auteurs concernant son abolition. La SAANB est présentement bien implantée dans la société civile acadienne et francophone d'aujourd'hui. Le niveau de notoriété et de reconnaissance qu'elle a atteint mérite d'être sauvegardé afin de ne pas reculer dans le temps. Repartir à zéro ne fera que compliquer la réalité actuelle et semer la confusion auprès des citoyens quant au rôle de la nouvelle Assemblée. Il suffit seulement d'effectuer une restructuration de cet organisme afin de le mener à un autre échelon parallèle à celui de l'Assemblée délibérante.

3.8 QUESTION 8 :

Qui devrait être représenté par une Assemblée délibérante? Quels moyens proposez-vous pour identifier les Acadiens, Acadiennes et francophones?

Tout d'abord, les prémisses de cette représentation devront être construites sur la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Cette Assemblée devra représenter tous les individus francophones et acadiens. L'identification de ces gens pourrait se faire par un genre de recensement de la population francophone et acadienne.

3.9. QUESTION 9 :

Quelle serait la composition d'une Assemblée délibérante? Par exemple, quel serait le type de représentation choisie? Combien y aurait-il de

représentants et représentantes? Comment obtiendrait-on l'équilibre entre les individus et les organismes?

L'AJEFNB est d'accord avec la proposition de Ouellette en affirmant que les membres de cette Assemblée délibérante devront être des associations francophones, des institutions provinciales et des individus regroupés par régions². La composition de l'Assemblée serait alors mixte (les associations et les représentants de la population générale). Ainsi, on assure davantage de représentativité au sein de la population francophone et ceci répondrait au manque de joueurs à la table du Forum actuel.

Un autre facteur à considérer est le nombre de membres à l'Assemblée. Le modèle que préconise l'AJEFNB est celui proposé par Belliveau, Cyr et Leclerc. « Cette représentation devra être équilibrée, c'est-à-dire comporter un nombre égal de délégués de la population générale et des organisations sectorielles »³.

Lors des rencontres de cette Assemblée, il y aurait seulement un représentant par organisme au lieu d'en avoir deux, comme c'est le cas au Forum. Tout comme certains le suggèrent, la formule sectorielle du Forum pourra être conservée. Ces cinq secteurs sont les suivants : 1) socio-politique, 2) économique, 3) arts, culture et communications, 4) éducation et 5) socio-communautaire⁴. Les secteurs se rencontreraient trois fois par année et auraient

² *Ibid.*

³ Voir le texte de Joel Belliveau, Georges Cyr et André Leclerc prononcé le 3 février 2006 à l'Université de Moncton dans le cadre de la journée de réflexion sur la gouvernance de la société civile, en ligne : www.gouvernanceacadie.ca/contenu.cfm?id=77.

⁴ *Ibid.*

la tâche de rapporter leurs activités à l'Assemblée lors de ses rencontres bi-annuelles.

3.10. QUESTION 10 :

Comment seraient élus ou nommés les membres de l'Assemblée, selon votre modèle?

Tout d'abord, les membres de l'Assemblée seraient élus et non nommés afin d'assurer une certaine légitimité. Pour ce faire, les membres des secteurs auraient tous chacun un droit de vote afin d'élire leurs représentants à l'Assemblée⁵. Le nombre de représentants par secteurs serait choisi de la même manière dont il est choisi au Forum. Ce nombre est fixé selon le nombre d'associations par secteur, soit : « secteur(s) comportant de 1 à 4 organismes, 1 représentant(e); secteur(s) comportant de 5 à 7 organismes, 2 représentant(e)s; secteurs comportant 8 organismes et plus, 3 représentant(e)s »⁶.

Quant à l'élection des représentants de la population acadienne et francophone, ils seraient élus en délimitant des territoires à travers la province⁷ et en élisant un nombre proportionnel au nombre de représentants associatifs.

Finalement, le mode de scrutin proprement dit serait tenu par voie téléphonique, comme le suggère Belliveau, Cyr et Leclerc. Ce vote pourrait également être tenu par la voie de l'Internet.

⁵ *Ibid.*

⁶ Voir les *Règles de fonctionnement* du Forum de concertation des organismes acadiens.

⁷ *Supra note 3.*

3.11. QUESTION 11 :

Quel mode de financement suggérez-vous pour cette Assemblée délibérante?

Ce projet d'Assemblée délibérante se doit d'être autofinancé le plus possible s'il veut assurer sa pérennité. L'Assemblée doit être redevable à la société civile acadienne et francophone et non aux différents paliers gouvernementaux, en raison de financement reçu de ces derniers.

Cet autofinancement pourrait être réalisé de plusieurs façons, notamment en prélevant une cotisation des membres de l'Assemblée, en créant une Fondation quelconque ou en recevant des dons planifiés, etc. Il est évident que cette forme de financement est quelque peu utopique mais loin de nous de penser qu'elle peut être inatteignable!

3.12. QUESTION 12 :

Quel rôle devraient jouer les organismes francophones et acadiens actuels dans ce contexte?

Les organismes francophones et acadiens doivent avoir un rôle de premier plan. Ils devront être qualifiés de « membres fondateurs » de cette Assemblée délibérante et par le fait même appuyer les gens élus à cette dernière. Sans leur enlever leurs propres rôles sur l'échiquier politique et sur la scène de la société civile acadienne et francophone, ils devront continuer à exercer leurs activités respectives, en marge de celles de l'Assemblée délibérante. Comme le proverbe le dit si bien, *l'union fait la force!*

4. SYNTHÈSE

Sans vouloir être irréal, ce modèle d'Assemblée délibérante proposé n'a comme but principal que d'alimenter les discussions et les conclusions de la Commission afin de l'aider dans son travail de consultation.

Voici donc, sous forme d'énumération, la synthèse du modèle d'Assemblée délibérante proposé par l'AJEFNB :

- Maintenir le Forum et le convertir en une Assemblée délibérante ayant comme membres des représentants d'organismes et de citoyens ordinaires;
- Conseil de concertation comme exécutif;
- Valeur démocratique;
- Pouvoirs décisionnels et d'influence;
- Assemblée indépendante des gouvernements provincial et fédéral;
- Représente la population acadienne et francophone;
- Nombre de membres divisé également entre les deux groupes cibles;
- Représentants élus par scrutin téléphonique ou par l'Internet; et
- Autofinancement souhaitable.

5. BIBLIOGRAPHIE

Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick (2006) *Texte de Lise Ouellette* [En ligne] : www.gouvernanceacadie.ca/contenu.cfm?id=75 .

Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick (2006) *Texte de Joel Belliveau, Georges Cyr et André Leclerc* [En ligne] : www.gouvernanceacadie.ca/contenu.cfm?id=77.

Forum de concertation des organismes acadiens (2005) *Règles de fonctionnement* [En ligne] : www.saanb.org/REGLES200512101.pdf.

Ouellette, Lise (2005). La gouvernance de la société civile. *Égalité, revue acadienne d'analyse politique*, n^o 51, 95-103.